RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

BIVIERS

Biviers

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN MERCREDI

Table des matières

I. L'HISTORIQUE 3

II. LE CONTEXTE 4

III. UN PROJET EDUCATIF : POURQUOI ET COMMENT ? 5

IV. PRESENTATION DES AXES ET DES ENJEUX 9

VI. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE 14

I. L'HISTORIQUE

Engagée dans une politique volontariste en faveur de l'enfance et la jeunesse, la commune de Biviers a été parmi les précurseurs dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à partir de la rentrée de septembre 2013 en application du décret Peillon. Dès l'instauration de ces rythmes, les 45 minutes créées, identifiées comme « TAP » ont été incluses dans l'organisation globale des temps périscolaires et la commune s'est engagée dans la signature d'un Programme EDucatif Territorial (PEDT) adopté par délibération n°01/16 en date du 16 septembre 2013.

Après un trimestre de fonctionnement, le comité de pilotage a lancé une enquête pour dresser un premier bilan. Une participation importante des familles (83 %) a permis de dégager des tendances représentatives. Les résultats de cette enquête ont mis en avant qu'une forte proportion des parents étaient sceptiques voire insatisfaits de la réforme des rythmes scolaires et qu'ils ne percevaient bien souvent pas le bénéfice pour leur enfant. En revanche, au niveau local, une forte majorité des usagers du service périscolaire indiquait clairement sa satisfaction quant à la mise en œuvre de ce service par la commune.

Au regard de ce bilan, le COPIL et la municipalité ont été confortés dans les choix et l'organisation établie. C'est pourquoi ni les assouplissements prévus dans le « décret Hamon » de 2014, ni les dérogations pour un retour à la semaine de quatre jours, rendues possibles par le « décret Blanquer » de 2017 n'ont été mises en place. Dans les deux cas, la municipalité a souhaité recueillir l'avis des familles représentant les usagers du service en associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans le COPIL. Cette consultation s'est effectuée dans le cadre d'enquêtes et de sondages qui ont mis en lumière la satisfaction constante des usagers et leur volonté de maintenir une organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées avec un service périscolaire adapté, alors même que l'ensemble des communes limitrophes sont progressivement revenues à une organisation du temps scolaire sur quatre jours. Toujours dans un objectif d'actions concentrées, une consultation a été organisée en janvier 2019. Lors de cette consultation, plus de 82% des familles ont répondu dont 62% en faveur du maintien de l'organisation sur 9 demi-journées. Les résultats étaient similaires lors de la précédente enquête organisée en décembre 2017, illustrant dans les deux cas la satisfaction des usagers quant à l'organisation communale.

Une nouvelle consultation a été organisée en décembre 2021, à l'orée du renouvellement du PEDT 2022-2025 pour recueillir l'opinion des parents d'élèves. Plus de 82% des familles ont répondu : elles se sont prononcées nettement en faveur du maintien du rythme actuel à 9 demi-journées, à hauteur de 55% contre 45% en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours. Les délibérations qui ont suivi à l'occasion des conseils d'écoles n'ont cette fois-ci pas fait l'objet d'un consensus. Elles ont finalement été adoptées à la majorité des voix en dépit de l'opposition quasi unanime des enseignants. Le PEDT quant à lui a fait l'objet d'une délibération n°2022-035 en date du 14 juin 2022.

Conformément à l'engagement municipal pris en 2020, une nouvelle consultation des familles a été organisée au moment de renouveler le PEDT pour la période 2025-2028. Le résultat a basculé : 53.9% des votes ont été en faveur de la semaine de quatre jours. Les conseils d'école se sont réunis et ont acté à l'unanimité le changement de rythme. La Mairie travaille à la mise en place d'une nouvelle organisation à compter de septembre 2025 en concertation avec les différents acteurs locaux de l'éducation. Le PEDT ci-après, fruit d'une co-construction avec ces mêmes acteurs, donne un cadre pédagogique et structurant pour la période 2025-2028 ; il a été adopté en conseil municipal par délibération n°2025-022 en date du 5 juin 2025.

II. LE CONTEXTE

A- Liste des écoles de la commune

1) Il y a **deux écoles sur la commune** ; elles sont toutes les deux impliquées dans la construction et la mise en œuvre du présent PEDT :

   - L'école maternelle, située 591 chemin du Bœuf 38330 Biviers
   - L'école élémentaire, située 208 chemin de la Grivelière 38330 Biviers

2) **Concernant le collège**, les jeunes de la commune fréquentent deux collèges différents dans le respect de la carte scolaire ; ces établissements n'ont pas été partie prenante dans le PEDT :

   - Collège du Grésivaudan à Saint Ismier
   - Collège Lionel Terray à Meylan

B- Planning hebdomadaire de l'enfant

1) Pour l'école maternelle :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20	Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20	Accueil matin 8H-9H Accueil départ 11H30-12H30 Accueil arrivée avant repas 11H30-12H REPAS 12H-13H Accueil départ et arrivée 13H/13H30 Accueil soir 17H-18H	Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20	Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20
Temps scolaire 8H20/30-11H30	Temps scolaire 8H20/30-11H30		Temps scolaire 8H20/30-11H30	Temps scolaire 8H20/30-11H30
Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20	Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20		Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20	Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20
Temps scolaire 13H20/30-16H30	Temps scolaire 13H20/30-16H30		Temps scolaire 13H20/30-16H30	Temps scolaire 13H20/30-16H30
Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15	Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15		Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15	Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15

2) Pour l'école élémentaire :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20	Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20	Accueil matin 8H-9H Accueil départ 11H30-12H30 Accueil arrivée avant repas 11H30-12H REPAS 12H-13H Accueil départ et arrivée 13H/13H30 Accueil soir 17H-18H	Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20	Temps d'accueil Périscolaire 7H30-8H20
Temps scolaire 8H20/30-11H30	Temps scolaire 8H20/30-11H30		Temps scolaire 8H20/30-11H30	Temps scolaire 8H20/30-11H30
Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20	Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20		Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20	Temps d'accueil Périscolaire 11H30-13H20
Temps scolaire 13H20/30-16H30	Temps scolaire 13H20/30-16H30		Temps scolaire 13H20/30-16H30	Temps scolaire 13H20/30-16H30
Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15	Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15		Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15	Temps d'accueil Périscolaire 16h30-18H15

III. UN PROJET EDUCATIF : POURQUOI ET COMMENT ?

A. Le Projet EDucatif, une ambition collective pour les enfants et les jeunes

Le Projet Educatif de Biviers est **un projet politique** qui décline **les ambitions de la commune pour l'ensemble des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans.**

Il vise à :

- ✓ **Permettre à chacun de découvrir ses potentialités et trouver sa place,**
- ✓ **Renforcer qualitativement l'offre des services publics de la commune,**
- ✓ **Développer les échanges et la coopération entre les co-éducateurs** (parents, enseignants, animateurs, intervenants associatifs et municipaux etc.).

Ce Projet Educatif s'ancre dans quelques idées fortes et simples :

- ✓ **L'éducation est l'affaire de tous, dans le respect des prérogatives de chacun,**
- ✓ **Il y a un lien majeur à faire fructifier entre apprentissages scolaires et activités extrascolaires.**

Le premier enjeu de ce PEDT est de **permettre aux différents acteurs de se l'approprier**. Ils ont cette fois été intégrés de manière plus participative à l'élaboration de ce nouveau PEDT, ont participé à la

définition des objectifs et ont pu prendre conscience de l'intérêt du PEDT pour les enfants. L'adhésion des différents co-éducateurs au Projet EDucatif et leur bonne coordination est fondamentale afin de permettre la réussite non seulement globale de ce celui-ci mais aussi afin de répondre au deuxième enjeu qui est **le respect du rythme de l'enfant**, notamment de sa fatigue. Le troisième enjeu consiste à **travailler sur l'éco-citoyenneté, le savoir-vivre et le savoir-être ensemble**.

Ce Projet Educatif s'articule avec d'autres politiques publiques conduites par la commune :

- ✓ Il revêt une **dimension sociale** en écho au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui s'adresse à tous les âges, valorise l'intergénérationnel, soutient les plus défavorisés, lutte contre les inégalités

- ✓ Il **croise la politique culturelle locale** qui promeut l'ouverture et la rencontre grâce à ses équipements (bibliothèque, projet de restructuration du pôle de vie de la Grivelière) et par ses nombreuses animations (fête d'halloween, marché de Noël, fête de la nature et des oiseaux, Festi 'sport, soirée jeux, printemps du livre, fête de la musique, conférences et expositions diverses etc.)

- ✓ Il s'intègre pleinement dans **les démarches de transition écologique de la commune** :

  - **Préservation de la biodiversité** (installation de nichoirs, actions de sensibilisation des habitants ; participation à l'ABC de la biodiversité avec le PNR Chartreuse, trame noire en lien avec TE38 etc.)

  - **Performance énergétique des bâtiments et confort d'été** (rénovation énergétique des écoles, végétalisation des cours d'écoles, installation de toiles tendues, installation de rafraîchisseurs d'air à eau etc.)

  - Passage au **tri des déchets à la source** (installation de points d'apport volontaire)

  - **Projet de restructuration du Pôle de vie la Grivelière** inscrit dans une démarche de **labellisation EcoQuartier** (ce pôle comprend les écoles, la bibliothèque, la Maison pour tous, le Pôle petite enfance, les installations sportives type DOJO et terrain de sport extérieur)

  - **Développement et structuration des mobilités douces** (moby à l'école, l'école à vélos, installations diverses réfléchies et mesurées avec un groupe d'habitants > zones de rencontres, chaucidoux, création de sentiers doux à travers la commune etc.)

- ✓ Il s'inscrit dans **une démarche intercommunale** pour certaines actions à l'échelle du Grésivaudan ou du SIZOV : groupement de commande pour la restauration collective, Convention Territoriale Globale, mise en commun de journées au centre de loisirs, réseaux des bibliothèques du Grésivaudan, réseau animation piloté par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, etc...

- ✓ **Le tissu associatif bénéficie d'un soutien communal** que ce soit d'un point de vue financier ou en nature (locaux, communication, terrain, etc...) ; les associations participent activement à la mise en œuvre du PEDT.

B. Le Projet EDucatif, un cadre commun et une mise en œuvre concertée

Le Projet EDucatif énonce les grands principes et objectifs généraux portés par la municipalité pour l'enfance et la jeunesse. Ces orientations guident le travail des agents, ces derniers adaptant les équipements municipaux afin de les mettre en œuvre et ils les déclinent dans leurs projets de service en liaison avec les acteurs partenaires (autres acteurs de la commune, acteurs de l'intercommunalité, du Département, associations, intervenants divers etc.).

Les orientations générales définies dans le cadre du Projet EDucatif sont adaptées aux divers lieux de vie, aux structures existantes dans la commune, aux zones d'intervention des professionnels.

Ce document constitue donc un outil de référence ; il propose un cadre favorisant le dialogue avec les familles, entre les professionnels et avec les élus.

Le Projet EDucatif permet enfin de faire évoluer collectivement les modalités de mise en œuvre de l'action publique permettant à tous les acteurs de la communauté éducative d'exercer leurs missions de manière conjointe et complémentaire. Ces acteurs sont déjà en synergie ; il s'agit de la pérenniser et de l'améliorer dans le cadre de ce nouveau PEDT.

1) La communauté éducative

Le Projet EDucatif intègre l'ensemble des acteurs de la commune, membres de la communauté éducative et impliqués dans le développement de l'enfant : élus municipaux, familles, enseignants, représentants élus des parents d'élèves, personnel communal, membres des bureaux et éducateurs des associations.

Ils agissent à des titres divers dans des espaces définis tels que :

► **les structures municipales** dédiées à l'enfance : centre de loisirs, accueil jeunes, accueil périscolaire et restauration scolaire, dojo, salle multi-accueil

► **les lieux d'éducation institutionnels** : écoles maternelle et élémentaire,

► **les lieux éducatifs** : bibliothèque, associations, Maison pour tous

2) Des partenaires associés

Le Projet EDucatif de la commune s'inscrit dans un environnement partenarial dont la dimension, au-delà des contributions financières, prend en compte les compétences des structures institutionnelles qui participent à la socialisation de l'enfant et à son parcours éducatif: l'Education Nationale (Direction académique des Services de l'Education Nationale, Inspecteur de l'Education Nationale, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports...), la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental de l'Isère (Protection Maternelle et Infantile, assistantes sociales), la Communauté de communes Le Grésivaudan.

3) *Une gouvernance structurée*

Le Conseil Municipal acte les enjeux du Projet EDucatif et contribue à les mettre en œuvre au travers de la politique menée par la commune. Il valide les moyens humains et financiers affectés à ce projet.

Un Comité de Pilotage du Projet EDucatif porte l'élaboration du PEDT et suit sa mise en œuvre. Dans ce cadre, il se prononce sur les propositions d'actions éducatives. Il contribue à définir des indicateurs pour évaluer les actions au regard des objectifs fixés. Il se réunit 2 fois par an, avec un ordre du jour défini. Il peut également se réunir de manière exceptionnelle quand la situation l'exige (relecture de projets éducatifs, d'établissements, projet spécifique etc.).

Le Comité de Pilotage est composé :

- ✓ D'élus de la commune,
- ✓ De représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles,
- ✓ D'agents communaux (responsables et animateurs périscolaire et extra-scolaires), bibliothécaire)
- ✓ De professeurs des écoles,
- ✓ De l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription,
- ✓ De représentants des associations impliquées auprès de la jeunesse (club de judo, MPT),
- ✓ De représentants de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Comité de Pilotage doit s'articuler avec les instances de concertation existantes mais ne doit pas traiter des sujets qui les concernent. Son objet est d'évaluer de façon transversale un projet transcendant les structures et non d'aborder les questions spécifiques relatives à chacune d'entre elles.

C. Principes fondamentaux et axes généraux du Projet EDucatif

1. *Les principes fondamentaux*

Le Projet EDucatif obéit à des principes transversaux qui fondent les valeurs de la République.

Ces principes sont à faire vivre au quotidien :

► l'égalité filles-garçons pour donner sa place à chacun

► la mixité et l'ouverture à l'autre pour s'enrichir des différences

► la laïcité pour respecter la vie privée et la religion de chacun

► l'inclusion pour intégrer les plus fragiles et les personnes en situation de handicap

► la transition écologique inhérente à la démarche.

Focus sur l'inclusion des enfants en situation de handicap

La collectivité est porteuse d'une démarche d'inclusion concernant les enfants en situation de handicap. Elle met en place en amont un protocole :

-La famille porte à la connaissance des représentants de la collectivité les éléments contextuels nécessaire permettant d'appréhender l'accueil dans les meilleures conditions.

-La commune analyse les besoins et détermine ce qui doit être mis en place pour accueillir l'enfant dans la mesure de ses capacités

-Du personnel supplémentaire pourra être mis à disposition de l'enfant accueilli.

-L'équipe de direction et d'animation a bénéficié d'actions de sensibilisation.

2. *Les axes du projet éducatif territorial*

Le PEDT se décline en 3 axes qui ont été définis par le comité de pilotage lors de séances de co-construction à partir du bilan du précédent PEDT 2022-2025. Ces axes intègrent les préoccupations et objectifs d'amélioration identifiés lors de ce bilan :

▶ **Axe 1 :** Apporter une cohérence éducative au parcours proposé aux enfants

▶ **Axe 2 :** Viser le développement culturel de l'enfant tout en suscitant sa conscience civique et sa responsabilité sociale

▶ **Axe 3 :** Développer une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative : parents/ association/ mairie/ scolaire

IV. PRESENTATION DES AXES ET DES ENJEUX

Axe 1 - Apporter une cohérence éducative dans le parcours proposé aux enfants

Cet axe vise à donner un sens au parcours éducatif d'un enfant et d'un jeune. Il devra prévoir d'articuler les actions des différents acteurs d'un point de vue éducatif. Il devra par ailleurs prendre en compte le rythme de l'enfant en fonction de son âge, du moment de la journée et du moment dans l'année. Sa prise en considération devra être une constante pour la réussite de cet axe.

Enjeu 1 : Structurer l'organisation et coordonner les co-éducateurs pour respecter le rythme de l'enfant

- Développer une communication sur l'organisation proposée, des temps scolaires (OTS) et périscolaires

  Pistes d'actions : Mettre en place des réunions d'information, de concertation et de bilan avec compte-rendu écrit

- Favoriser les transitions éducatives de la maternelle à l'élémentaire, et du scolaire au périscolaire

Pistes d'actions : Améliorer le lien entre les différents partenaires autour de règlements intérieurs, d'organisation générale, de communication des informations.

- Favoriser la complémentarité entre les différents temps de la journée de l'enfant (foyer inclus) et la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et le domicile

  Pistes d'actions : Poursuivre les passerelles avec les associations proposant des actions sur les temps périscolaires. Etudier et mener un travail commun avec les écoles, les accueils de loisirs et les parents sur les règles de vie, les messages clairs, l'autorité éducative, des projets etc.

- Prévoir un équilibre entre temps d'apprentissage et temps de repos

  Pistes d'actions : Travailler les programmes en lien avec les différents acteurs, en prenant en compte les différents de l'année

- Sensibiliser et communiquer sur les objectifs pédagogiques des différents temps auprès des équipes, des familles et des enfants

  Pistes d'actions : Mettre en place des réunions d'information ainsi que des documents explicatifs

Indicateurs d'évaluation :

Définir le nombre et la nature des réunions d'informations. Nombre et nature des temps d'échanges avec les acteurs concernés. Le type de document en commun et le règlement intérieur en commun.

Les moyens mis en place pour clarifier et communiquer.

Enjeu 2 : Veiller aux besoins de l'enfant et au respect des objectifs pédagogiques de chaque temps

- Permettre à l'enfant de gérer sa fatigue physique et intellectuelle en garantissant des espaces de temps libre ou de repos

  Pistes d'actions : Améliorer l'aménagement et identifier les espaces (identification de zones thématiques, règles d'usage de chaque espace) dont des « bulles de retour au calme ». Mettre en place des temps d'activités en fonction de la fatigue des enfants

- Développer l'autonomie et la participation des enfants

  Pistes d'actions : Créer des espaces de jeux libres, co-construire les règles de vie au sein des structures avec les enfants. Collecter les retours des enfants sur les accueils de loisirs

- Etayer le travail sur la gestion du bruit et des temps calmes

  Pistes d'actions : Développer la formation et l'accompagnement des équipes. Proposer des temps de partage d'expérience au sein de l'équipe. Prendre en compte l'impact sonore lors du renouvellement de mobilier

Indicateurs d'évaluation :

Un plan de la disposition des locaux et les aménagements effectués. Le nombre et type de formations. Enumération des temps entre animateurs. Le document sur les règles de vie

Enjeu 3 : Adapter l'accueil des enfants à besoins spécifiques et de leurs familles

- Accompagner les enfants présentant des besoins particuliers (handicap, troubles du comportement, problématiques sociales ou éducatives, primo arrivants...)

  Pistes d'actions : Renforcer les échanges avec la famille et l'enfant pour favoriser la sécurité affective.

- Consolider la coopération entre acteurs éducatifs pour les enfants à besoins particuliers

  Pistes d'actions : Renforcer la coordination avec les enseignants autour des projets d'accueil individualisés (PAI) : renfort d'encadrement, panier repas. Mener des actions de prévention du harcèlement : former les équipes, intervenir auprès des enfants. Sensibiliser et former les équipes sur les situations d'enfants en danger et sur les remontées des informations préoccupantes (processus de remontée d'informations et confidentialité). Poursuivre le travail sur une grille d'analyse et de suivi partagée notamment avec les écoles et le périscolaire.

  Structurer une instance de relais éducatif pluridisciplinaire (développer les partenariats sanitaires et sociaux, définir un cadre déontologique de coopération...) Organiser des temps de partage d'expérience et sur les PAI avec l'équipe.

Indicateurs d'évaluation :

Le nombre de réunions et de temps d'échange. Les différents documents mis en commun. Le nombre de formation autour de la thématique du handicap. Les différentes relations avec des professionnels extérieurs. L'évolution des fiches de suivi des enfants.

Axe 2 - Viser le développement culturel de l'enfant, tout en suscitant sa conscience citoyenne et sa responsabilité sociale

Cet axe projette les enfants et les jeunes dans un monde en transition aux multiples enjeux tant climatiques que sociétaux, avec le but de les accompagner vers l'autonomie et le respect, de leur donner le goût de l'altérité, de les outiller dans le savoir-être. Tout en l'élargissant de manière qualitative et quantitative, la demande de loisirs culturels

Enjeu 1 : Participer à la découverte artistique, culturelle et sportive de l'enfant

- Consolider la coopération entre acteurs du PEDT autour de ces thématiques

Pistes d'actions : Mettre en place des réunions de concertation et de bilan avec les différents acteurs, avec compte-rendu écrit.

- Travailler sur des propositions de programmes riches, variés et adaptés aux besoins de l'enfant

  Pistes d'actions : Continuer les réunions avec les équipes d'animation, pour l'amélioration des contenus des programmes.

- Mettre en avant l'initiation dans différentes activités (programme, thématique, aménagement de l'espace)

  Pistes d'actions : Pérenniser la préparation des programmes avec les équipes d'animation, et la mise en place de projets d'activité.

Indicateurs d'évaluation :

Le nombre et la diversité des activités. Enumérer les différentes thématiques d'activité. Le nombre de réunion, de bilan et leur nature. Lister les différents projets d'activités.

Enjeu 2 : Favoriser la vie en collectivité, l'inclusion socio-éducative, la citoyenneté, et l'éco-citoyenneté

- Etablir des règles communes aux scolaire et périscolaire (règles d'utilisation de locaux, règlement intérieur, ...)

  Pistes d'actions : Mettre en place des réunions de concertation et de bilan avec les différents acteurs, avec compte-rendu écrit.

- Développer des actions d'éco-citoyenneté en partenariat avec le scolaire et le périscolaire

  Pistes d'actions : Pérenniser la mise en place des Eco-déléguée par le scolaire, ateliers de sensibilisation, fête des écoles à vélo, aménagement dans les restaurants scolaires (serviettes en tissus, poubelles de tri, compost. Continuer le Conseil Municipal des Enfants (CME) pour promouvoir et élargir l'action citoyenne jeune.

- Favoriser les rencontres et échanges avec d'autres structures, éveiller à la rencontre avec les autres et à la diversité

  Pistes d'actions : Mettre en place des temps de réunions avec les directeurs de centre de loisirs des communes des alentours, pour travailler sur des projets d'animation communs.

- Favoriser le savoir-être en collectivité et la gestion des émotions des enfants

  Pistes d'actions : Favoriser les activités solidaires et collaboratives, avec un travail sur l'entraide et la participation sur les différents temps (exemple : temps du repas).

Indicateurs d'évaluation :

Le nombre de réunions et de compte-rendu. Enumérer les ateliers mis en place. Définir les différents aménagements. Les élections et les actions des Eco-déléguées et du CME. Le nombre d'évènement en commun avec d'autres communes.

Axe 3 - Développer une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative : parents/ association/ mairie/ scolaire

Cet axe souligne la responsabilité des adultes qui encadrent les enfants et les jeunes ; il place la connaissance partagée et l'écoute, comme éléments centraux, permettant le bien grandir des enfants. Il vise la conciliation de l'autonomie de chaque acteur et la co-construction de projets.

Enjeu 1 : Développement de la cohérence et de la clarté des informations

- Définir les missions, objectifs et les rôles de chacun

  Pistes d'actions : Elaborer d'un livret d'accueil en commun avec les différents acteurs dans lequel toutes les informations les concernant sont mentionnées. Mettre en place des temps d'échange avec les différents acteurs.

- Définir l'organisation et le fonctionnement de chacun

  Pistes d'actions : Travailler sur le fonctionnement et l'organisation possibles à mettre en commun avec la création d'un document dédié.

- Evolution concernant la transmission des informations

  Pistes d'actions : Définir des canaux de communication simples. Clarifier les informations ensemble. Mise en commun de documents (exemple : Protocole Accueil Individualisé (PAI))

Indicateurs d'évaluation :

Le nombre de temps d'échange. Le document avec la procédure des PAI. Document en commun concernant les informations à diffuser.

Enjeu 2 : Renforcer la communication et la collaboration entre les acteurs

- Etablir un réseau de communication clair

  Pistes d'actions : Définir les réseaux de communication. Mettre en place des temps de d'échange avec les différents acteurs.

- Etablir des groupes de travail suivant les sujets à aborder

  Pistes d'actions : Créer des groupes de travail en fonction des thématiques ou du lien.

Mettre en place un groupe de travail avec un acteur représentant chaque domaine d'intervention auprès des enfants et des jeunes de manière à analyser la mise en œuvre du PEDT dans une démarche d'amélioration continue

- Etablir des projets en commun

  Pistes d'actions : Inclure les autres acteurs dans des projets existants. Faire évoluer les fiches de communication auprès des familles par rapport au comportement de leur enfant.

- Développer les actions en faveur de la parentalité

  Pistes d'actions : Mise en place de réunion et de conférence avec les différents acteurs auprès des familles.

Indicateurs d'évaluation :

Les réseaux mis en place. Le nombre de temps d'échange. Définir les différents groupes de travail et leur nombre. Le nombre et la nature des réunions.

VI. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE

A. Mis en relation des différents acteurs

1) Service scolaire

Les services scolaire et périscolaire sont en lien toute la journée, entre les temps périscolaires du matin, midi et soir, et des temps scolaires du matin et de l'après-midi.

Il est donc essentiel d'avoir une communication claire et des règles d'organisation en commun.

Tout d'abord, il faudra éclaircir le système de communication : quelle information ? à qui, de quelle manière, sur quel sujet ?

Concernant les enfants, il est primordial que leur suivi quotidien se fasse par le biais d'interlocuteurs directs et réguliers. Pour des enfants en difficulté, des temps d'échanges formels sont essentiels pour régler la situation rapidement. Les PAI (protocole d'accueil individualisé) peuvent être en commun en respectant les contraintes de chaque acteur.

En ce qui concerne l'utilisation des locaux, que ce soit par les adultes ou les enfants, un règlement intérieur commun permet d'apaiser les tensions.

Des réunions de concertation sont programmées pour échanger sur les problématiques, une organisation particulière pour un évènement, et des projets possibles en commun.

Focus sur les temps de sieste

C'est un temps à cheval entre le périscolaire du midi et du soir, ce qui demande une organisation particulière et une adaptation des enseignantes. Elle commence à 13h et continue sur le temps scolaire. Les ATSEMs ont la charge de ce temps, et une ou deux enseignantes les aident dès le début. Les petits et moyens sont concernés par la sieste, et des grands peuvent s'y rendre en cas de besoin. Sur les temps extrascolaires, les horaires de sieste sont les mêmes ainsi que les locaux ; ce sont les animateurs qui ont la charge du coucher, avec des rituels similaires à ceux pratiqués pendant le temps scolaire.

2) *Associations : Club de Judo et Maison Pour Tous*

Le lien se fait surtout par le biais du périscolaire du soir. Des temps de réunion sont effectués en amont pour préparer chaque rentrée. La clarté des modalités d'inscription est essentielle préparée ensemble. Le suivi des enfants ainsi que le lien avec les intervenants se fait, d'abord en direct avec les équipes. Néanmoins, un premier temps d'échange avant chaque rentrée est un moyen de préparer au mieux les attentes et contraintes. Une rencontre avec les familles en début d'année sera à privilégier.

Des réunions sont programmées régulièrement pour échanger et préparer des projets en commun.

Un travail est entrepris pour clarifier leur rôle et permettre aux familles de rencontrer les intervenants en contact avec leur enfant tout au long de l'année.

3) *La bibliothèque*

Elle occupe une place essentielle dans la vie des enfants de la commune puisqu'elle est présente sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il s'agit de continuer ainsi et de trouver un moyen d'améliorer la collaboration grâce à des réunions régulières, et surtout avant chaque rentrée pour préparer les projets ensemble.

4) *L'association des parents d'élèves*

Des temps d'échange sont mis en place principalement avec le responsable du service enfance et jeunesse et les élus. Des réunions régulières sont définies pour créer une dynamique et impliquer les parents dans la vie éducative de leur enfant.

5) *Les familles*

Un travail est effectué pour permettre aux familles de comprendre le lien entre scolaire, périscolaire, associations et bibliothèque. Un deuxième objectif est de faciliter les documents administratifs en les mutualisant et/ou en donnant les mêmes consignes simples et claires.

B. Services communaux : Structure/programmes /fonctionnement

1) *Périscolaire*

a) *Les horaires*

- Matin 7h30/8h20
- Périscolaire midi avec repas ; 11h30/13h20
- Garderie du midi sans repas ; de 11h30 à 12h15
- Périscolaire du soir de 16h30/18h15 avec deux créneaux de tarifications :
  - Créneau 1 : 16h30/17h20 (maternelle) et 16h30/17h25 (élémentaire)
  - Créneau 2 : 17h20/18h15 (maternelle) et 17h25/18h15 (élémentaire)

b) *Les groupes d'enfants*

Les groupes sont faits en fonction du niveau scolaire. On a donc un groupe d'enfants de l'école maternelle et un groupe d'enfants de l'école élémentaire.

Dans le groupe de maternelle, les activités sont proposées en fonction de leur niveau scolaire. En élémentaire, il y a deux groupes distincts : un groupe de cycle 2 (Cp-Ce1) et un de cycle 3 (Ce2 à Cm2).

c) *Le lieu*

Les deux groupes sont accueillis au sein des deux écoles : les élèves de maternels dans l'école maternelle et les élèves de l'élémentaire dans l'école élémentaire. Certains locaux sont destinés uniquement au centre de loisirs et d'autres sont en commun avec le scolaire. Des locaux communaux sont également utilisés, restaurant scolaire, le dojo et la salle St Eynard.

d) *Les programmes d'activité du périscolaire du soir*

Les programmes sont élaborés par l'équipe d'animateurs avec leur référent périscolaire, avant chaque période de vacances scolaires pour la prochaine période scolaire. Il doit prendre en compte plusieurs éléments : les locaux utilisés, la diversité des activités, les intervenants présents et leur disponibilité, la tranche d'âge, le moment de l'année. Ce programme est ensuite transmis aux parents qui inscrivent leurs enfants en amont concernant les activités annuelles et périodiques.
Les groupes d'activités sont fait en fonction de plusieurs critères pour permettre à chacun d'accéder à celles-ci sans discrimination. Seuls les groupes des activités annuelles n'évoluent pas durant l'année scolaire.

Plusieurs types d'activités sont proposés :

TYPE D'ACTIVITE	ACTIVITE ANNUELLE	ACTIVITE PERIODIQUE	ACTIVITE THEMATIQUE	ACTIVITE LIBRE
QUI	La MPT + club Judo	Animateur périscolaire ou Intervenant extérieur	Animateur périscolaire	Animateur périscolaire
NATURE	Découverte approfondie de l'activité tout au long de l'année scolaire	Découverte d'une activité sur un cycle de 6/7 séances	Découverte d'une thématique grâce à plusieurs activités sur 6/7 séances	Disposition des locaux de manière à avoir différentes activités en libre ou les enfants font comme ils le souhaitent
TEMPORALITE	2 fois par semaine en maternelle 1 fois par soir en élémentaire	1 fois par soir en élémentaire 2 fois par semaine en maternelle	2 par semaine en maternelle 1 par soir en élémentaire	Tous les soirs
DUREE	40' en maternelle 1h ou 1h20 en élémentaire	40' en maternelle 50' en élémentaire	40' en maternelle 50' en élémentaire	Tout le long du périscolaire
MODALITE D'ACCES	Inscription à l'année. Pas accessible aux petites sections	Inscription par période. Pas accessible aux petites sections	Pas d'inscription. Libre choix	
REMARQUE	L'enfant doit être présent à toutes les séances et ne peut pas être récupéré en cours		L'enfant vient quand il le souhaite et peut partir à tout moment	

Remarque : lorsque les activités sont proposées par des prestataires, aussi bien associatifs, qu'indépendants, la collectivité leur demande de respecter les convictions personnelles, de s'interdire toute attache avec un parti, un mouvement politique et une structure confessionnelle. Il leur est aussi demandé de respecter la charte des animateurs et plus particulièrement les mesures de préventions des violences.

2) *L'accueil de loisirs des mercredis*

a) *Horaires*

Ouvert tous les mercredis en période scolaire de 8h à 18h. Le mercredi peut accueillir les enfants à la journée, demi-journée sans repas, et demi-journée avec repas.

b) *Les temps d'accueil*

- Accueil du matin : 8h/9h
- Accueil départs (demi-journée matin sans repas) : 11h30/12h30
- Accueil arrivées (demi-journée après-midi avec repas) : 11h30/12h

- Accueil départs (demi-journées matin avec repas) et arrivées (demi-journée après-midi sans repas) : 13h/13h30
- Accueil du soir : 17h/18h

c) Les groupes d'enfants

Les groupes sont faits en fonction du niveau scolaire. On a donc un groupe de maternelle et un groupe d'élémentaire.

d) Le lieu

Les deux groupes sont accueillis au sein des deux écoles ; les maternelles dans l'école maternelle et les élémentaires dans l'école élémentaire. Certains locaux sont destinés uniquement au centre de loisirs et d'autres sont en commun avec le scolaire. Des locaux communaux sont également utilisés, restaurant scolaire, le dojo et la salle St Eynard.

e) Les programmes

Chaque programme correspond à une période de vacances à vacances, il y en a donc 5 à prévoir sur une année scolaire. Il est élaboré par l'équipe d'animateur avec le directeur de centre de loisirs, avant chaque période de vacances scolaires pour la prochaine période. Chaque groupe a un programme avec une thématique et une sortie ou la venue d'un intervenant.

Les animateurs se réfèrent à celle-ci pour organiser chaque mercredi. Ils doivent prendre en compte plusieurs éléments : mise en place d'activités sportives, manuelles, cuisine et grands jeux.

3) Le service extrascolaire

a) Les périodes d'ouverture

- Vacances Toussaint, Hiver et Printemps : uniquement la première semaine
- Vacances d'Eté : les 2 premières et les 2 dernières semaines

b) Les horaires

- Ouvert de 8h à 18h
- Les temps d'accueil :
  - 8h/9h
  - 17h/18h

c) Les groupes d'enfants

Les groupes sont faits en fonction du niveau scolaire. On a donc un groupe de maternels et un groupe d'élémentaires.

d) Le lieu

Les deux groupes sont accueillis au sein des deux écoles ; les maternels dans l'école maternelle et les élémentaires dans l'école élémentaire. Certains locaux sont destinés uniquement au centre de loisirs et d'autres sont en commun avec le scolaire. Des locaux communaux sont également utilisés, restaurant scolaire, le dojo et la salle St Eynard.

e) Les programmes

Les programmes sont élaborés par l'équipe d'animation avec le directeur du centre de loisirs. Chaque groupe a un programme avec une thématique et une sortie ou la venue d'un intervenant. Les animateurs se réfèrent à celle-ci pour organiser les journées. Ils doivent prendre en compte plusieurs modalités ; mise en place d'activités sportives, manuelles, de la cuisine et des grands jeux.

f) Les séjours

Ils sont proposés pour les 8 à 10 ans.

4) Espace jeunes

Les collégiens et lycéens sont accueillis (jusqu'à 17ans)

L'accueil se fait au sein du local de l'espace jeunes, aménagé spécialement pour eux.

a) Les soirées

Elles sont proposées une fois par mois en dehors des vacances, soit 10 soirées dans l'année.
Elles se déroulent les vendredis de 18h30 à 22h. Les horaires peuvent être modifiés en fonction de l'activité prévue.
Les soirées sont élaborées par le directeur de l'espace jeune.

b) L'accueil en période de vacances

Les ouvertures sont identiques à l'accueil extrascolaire des 3-11 ans :

- Vacances Toussaint, Hiver et Printemps : uniquement la première semaine
- Vacances d'Eté : les 2 premières et les 2 dernières semaines

Les horaires sont définis en fonction des activités proposées : à la journée (8h/18h, 10h/17h30), en demi-journée (13h/18h) et en soirée (18h/22h).

Des séjours peuvent être proposés en complément de l'accueil sans hébergement.

Les programmes sont élaborés par le directeur de l'espace jeunes. Il prend en compte plusieurs éléments : diversification des activités suivant les programmes précédents, et des activités extérieures et au local, et activités en cohérence avec la période de l'année (hiver/été par exemple).

5) Modalités d'inscriptions

a) Le service périscolaire

Chaque famille a la possibilité d'inscrire ses enfants les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Le profil de fréquentation de chaque enfant est déterminé par les parents au moment de l'inscription.

Il est au choix : régulier un, deux, trois, quatre ou cinq jours, ou occasionnel.

La commune de Biviers a mis en place un logiciel qui permet aux familles de modifier les inscriptions auprès du service d'accueil périscolaire, par le biais d'un serveur Internet https://portail.berger-levrault.fr , rubrique portail enfance, accessible 24h/24 et 7j/7.

Les modalités en fonction des différents services périscolaire :

- Périscolaire du matin 7h30/8h15 sans inscription obligatoire.

- Périscolaire midi avec repas de 11h30/13h30, inscription obligatoire,

L'inscription d'un enfant à ce service, implique sa présence pendant toute la durée

- Périscolaire du soir 16h30/18h15 avec deux créneaux d'horaires possible, inscription obligatoire

b) *L'accueil de loisirs des mercredis*

Chaque famille a la possibilité d'inscrire ses enfants tous les mercredis hors vacances scolaires.

Le profil de fréquentation de chaque enfant est déterminé par les parents au moment de l'inscription. Il est au choix ; régulier un, deux, trois, quatre ou cinq jours, ou occasionnel.

La commune de Biviers a mis en place un logiciel qui permet aux familles de modifier les inscriptions au service d'accueil périscolaire, par le biais d'un serveur Internet https://portail.berger-levrault.fr , rubrique portail enfance, accessible 24h/24 et 7j/7.

L'inscription peut se faire à la journée, demi-journée sans repas, et demi-journée avec repas.

Les modifications sont à faire le mardi avant 9h.

c) *Le service extrascolaire de 3 à 11 ans*

Chaque famille a la possibilité de s'inscrire à chaque vacance proposée par nos services.

L'inscription peut se faire uniquement à la journée avec repas. Des stages à la semaine peuvent être proposés, l'enfant devra donc rester durant toute sa durée.

L'inscription d'un enfant à ce service, implique sa présence pendant toute la durée, sauf pour raison médicale. Les autorisations d'absence partielle, pour des rendez-vous ou des impératifs fixés pendant le centre de loisirs, ne sont pas autorisées. Le service sera facturé dans tous les cas.

d) *L'espace jeunes : 11 ans à 17 ans*

Chaque famille a la possibilité d'inscrire le jeune par activité proposée que ce soit pour les soirées, vacances ou séjours.

L'inscription implique sa présence pendant toute la durée, sauf pour raison médicale. La famille est facturée en cas d'absence sauf pour raison médicale.

6) *La grille tarifaire*

Cette grille tarifaire est prévisionnelle ; elle devrait être appliquée en septembre 2025.

Les tarifs sont détaillés en annexes dans la décision du Maire

a) *Périscolaire*

Il existe un tarif pour le matin, le midi et le soir ainsi que pour les repas.

Le montant maximum de l'aide est de 75% pour les QF < 400 €. L'aide est ensuite dégressive jusqu'au plein tarif pour les QF > 1700€.

b) ACM mercredi

Il existe un tarif à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas

c) ACM vacances

Le tarif est fixé à la journée pour le centre de loisirs sans hébergement. Les séjours ont un tarif particulier.

d) Espace jeunes

Le tarif est fixé en fonction de l'activité proposée ; journée, demi-journée, soirée sur place ou à l'extérieur.

Les séjours ont un tarif particulier.

Biviers, le 12/06/2025,

MAIRIE DE BIVIERS 38330 (ISERE)

Le Maire,

Thierry Ferotin

L'adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse et aux affaires scolaires

Estelle Alliard